

Salarié en milieu hyperbare

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Métiers apparentés

Archéologue subaquatique
Assistant de surface
Autres ouvriers qualifiés des travaux publics
Autres ouvriers qualifiés des travaux publics / Scaphandrier (sauf Etat, coll. loc.), ouvrier qualifié
Cadres infirmiers et assimilés
Caisson master
Chef de caisson
Chef de sas
Chef de tourelle
Chef d'opération hyperbare
Chercheur subaquatique
Hyperbariste
Hyperbariste en immersion
Hyperbariste en milieu sec
Hyperbariste un milieu humide
Infirmière hyperbariste
Médecin hyperbariste
Moniteur de plongée
Moniteurs et éducateurs sportifs, sportifs professionnels
Moniteurs et éducateurs sportifs, sportifs professionnels / Moniteur sportif
Photographe sous-marin
Photographes
Plongeur
Policier (brigade subaquatique)
Pompier en milieu subaquatique
Pompiers
Pompiers / Marin-pompier
Salarié en milieu hyperbare
Scaphandrier
Scaphandrier ou hyperbariste de secours
Scientifique subaquatique
Soudeur sous-marin
Soudeurs manuels
Travailleur en air comprimé
Tubiste

Codes

- **CITP88** : 2142 ; 2221 ; 3131 ; 3231 ; 7212 ; 7216
- **PCS-ESE 2003** : 424a ; 431a ; 465c ; 533a ; 621e ; 623e
- **ROME1999** : 44132-42112-44132-31111-24121-11311-21131-32151

- **FAST** : 11-07-91
- **CITP2008** : 2142; 2212; 2221; 3112; 3221; 3431; 3521; 7212; 75

DESRIPTIF

Salarié effectuant, dans le cadre de leur métier, des travaux ou des activités dans un milieu où la pression est supérieure à la pression atmosphérique.

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE LA PROFESSION

Aspects sociologiques :

- 1000 scaphandriers en France en 2007, 400 équivalents temps plein, et 250 CDI (source Travail et sécurité 2007-03)
- 4 décès parmi les scaphandriers entre juin 2002 et janvier 2003 et en 2007 un décès tous les deux ans, avec un taux de mortalité dix fois plus élevée que dans le secteur des travaux publics (source Travail et sécurité 2007-03)
- Profession quasi-exclusivement masculine, pour les scaphandriers.
- 57 sociétés de travaux immergés en 2007 (source Travail et sécurité 2007-03)

Formation professionnelle :

- Certificat d'aptitude à l'hyperbarie délivré par l'INPP (<http://www.inpp.org>) dont la validité est de 10 ans.
- Formation par un établissement agréé par arrêté des ministères du travail, de l'agriculture, de la mer.
- En supplément de la formation du métier initial (ouvrier BTP, cameraman, médecin....).
- Décret 2011-45 du 11 janvier 2011 relatif à la protection des travailleurs intervenants en milieu hyperbare.

Evolution de carrière

Propre à chaque activité.

Pour le scaphandrier, peu d'évolution possible, une fois passé le poste d'encadrement, hormis l'installation à son compte.

Fiche socio démographique issue de la **FMP Salarié en milieu hyperbare** consultable sur <https://www.fmppresanse.fr>